

## **Principes de la collecte de cadavres d'oiseaux en période de circulation du virus de l'influenza aviaire dans la faune sauvage**

### **Modalités de la surveillance en matière d'influenza aviaire sur les oiseaux sauvages**

Le virus influenza qui circule actuellement est adapté à certains oiseaux marins ce qui explique la mortalité actuelle sur ces espèces d'oiseaux notamment les Goélands et les Fous de Bassan.

Le diagnostic initial de laboratoire permet de valider que les oiseaux sont bien infectés par ce virus. Une fois ce diagnostic confirmé, des mesures de restrictions sont prises par voie d'arrêté préfectoral avec l'instauration d'une zone de contrôle temporaire (ZCT) afin d'éviter le passage du virus aux élevages professionnels ou familiaux (du compartiment sauvage au compartiment domestique).

Cette transmission peut se faire soit :

- *par voie directe* : contact d'un oiseau sauvage avec un oiseau domestique ⇒ d'où l'importance de la mise à l'abri des volailles (mise sous filet ou confinement) ;
- *par voie indirecte*, car le virus est assez résistant dans le milieu extérieur ⇒ il peut donc être véhiculé par des supports inertes (semelles de chaussures, matériel, ...) d'où l'importance des mesures de biosécurité<sup>1</sup>. À ce titre les cadavres doivent être éliminés pour éviter que d'autres oiseaux ne se contaminent.

La découverte d'oiseaux sauvages morts doit donc être répertoriée pour suivre l'évolution globale de la maladie. La collecte des cadavres est différenciée en fonction de la confirmation ou non de la maladie dans une zone :

- si aucun cas n'a été détecté et que la commune est hors ZCT, le signalement est à remonter à l'OFB qui sera chargé de la collecte :

- dès lors que le cas est confirmé et que la commune est en ZCT, la collecte aux fins diagnostique est interrompue, les services municipaux se chargent de la collecte des animaux morts comme c'est le cas habituellement en vue de la remise à l'équarrissage. Le recensement de la mortalité comprenant : l'identification du nombre et de l'espèce concernée et du point de découverte est à remonter à l'OFB par mél : [sd35@ofb.gouv.fr](mailto:sd35@ofb.gouv.fr) – 02 99 41 15 99

Les principes pour conduire cette collecte biosécurisée afin d'éviter de disséminer le virus sont présentés au verso de la présente fiche.

La collecte par l'OFB reprendra avant la fin de la période de 21 jours de l'arrêté pour établir un nouveau diagnostic virologique.

### **Rappels concernant le service public de l'équarrissage :**

En application de l'article R. 226-12 du code rural, il est de la responsabilité du maire, au titre de ses pouvoirs de police générale relatifs à la sauvegarde de la salubrité de sa commune, de veiller à ce que le cadavre d'un animal, dont le propriétaire est inconnu, soit pris en charge par le service d'équarrissage au titre du service public de l'équarrissage.

Il est donc important de disposer d'un bac équarrissage en vue de la collecte des animaux. Idéalement et dans l'attente de la collecte, les cadavres peuvent être stockés dans un congélateur dédié. Un moyen mutualisé au niveau d'une CODECOM peut être envisagé pour rationaliser les enlèvements.

<sup>1</sup> Biosécurité : Ensemble des principes, des technologies et des pratiques mis en œuvre pour prévenir l'exposition involontaire à des matières infectieuses et à des toxines, ou leur libération accidentelle.

<b>Mode opératoire pour une collecte biosécurisée</b>	
Matériel nécessaire	<p>Contenant avec couvercle (type bidon<sup>2</sup> ou caisse plastique avec couvercle)</p> <p>Bâche ou grand sac poubelle (protection du véhicule)</p> <p>Gants jetables</p> <p>Désinfectant actif contre le virus</p>
Prise de l'appel signalement la présence d'un oiseau mort	<p>Rappeler les principes du Flyer « Influenza recommandation »</p> <p>Bien localiser l'endroit de découverte</p> <p>En fonction des possibilités de stockage : contact de l'équarrissage</p>
Avant le départ	<p>Bien vérifier le matériel</p> <p>Dans le coffre du véhicule : placer la bâche ou le grand sac poubelle</p>
Une fois sur site	<p>Bien repérer l'endroit de collecte et prendre éventuellement une photo de l'oiseau</p> <p>Ouvrir le container</p> <p>Mettre les gants jetables</p> <p>Placer le cadavre dans le container</p> <p>Retirer les gants et les placer dans le container</p> <p>Asperger le dessous du container de désinfectant</p>
Au retour à la voiture	<p>Placer le container sur la bâche dans le coffre</p> <p>Désinfecter la semelle des chaussures</p>
Au retour au local technique	<p>Placer le cadavre dans le bac équarrissage ou dans le congélateur (dans ce cas le cadavre peut être mis dans un sac type kraft ou fécule de pomme de terre – maïs)</p> <p>Jeter les gants dans une poubelle</p> <p>Nettoyer le bac avec un détergent et le désinfecter</p> <p>Transmettre les informations de la collecte (nb oiseaux, espèce et lieu de découverte) par mél à l'OFB (<a href="mailto:sd35@ofb.gouv.fr">sd35@ofb.gouv.fr</a>) – 02 99 41 15 99</p>
Programmation de l'enlèvement	<p>Contact de l'équarrissage pour organiser la collecte si cela n'a pas été prévu</p>
Après enlèvement	<p>Nettoyage et désinfection du bac équarrissage</p>

<sup>2</sup> Un fût plastique alimentaire de 60 litres avec couvercle (disponible par exemple en jardinerie) a l'avantage de permettre la collecte de grand oiseaux ou de plusieurs oiseaux et est en outre bien hermétique et désinfectable.